

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX—RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Question n° 102—M. Howard:

1. Au 31 décembre 1958, quel était le nombre total des détenus dans chaque pénitencier du Canada?

2. Quel en était le nombre dans la catégorie des malades mentaux, à quelle date a eu lieu chaque classification et de quels services hospitaliers et de bien-être ces malades disposent-ils?

3. Au cours des cinq dernières années, a-t-on éprouvé des difficultés pour effectuer le transfert des détenus souffrant de maladies mentales dans des maisons de santé et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les détails pertinents?

4. Quel est le nombre total des cellules disponibles dans chaque pénitencier?

5. Utilise-t-on des dortoirs et, dans le cas de l'affirmative, à l'égard de chaque pénitencier: a) combien de détenus dormaient dans des dortoirs, au 31 décembre 1958, b) a-t-on utilisé des corridors ou d'autre espace semblable, a-t-on construit des édifices temporaires, a-t-on transformé des ateliers ou d'autres immeubles pour servir de dortoirs, et quels sont les détails pertinents dans chaque cas?

6. Durant chaque mois des cinq dernières années, combien de détenus, dans chaque pénitencier, ont été condamnés par des fonctionnaires du pénitencier à être punis au moyen a) du fouet, b) de l'étrivière, et combien de coups de fouet ou d'étrivière ont été appliqués dans chaque cas et quelle avait été l'infraction commise?

7. Durant les cinq dernières années, des détenus a) ont-ils tenté de se suicider, b) se sont-ils suicidés, et, dans le cas de l'affirmative, combien dans chaque cas, à quels moyens ont-ils eu recours et y en avait-il parmi eux qui souffraient de maladie mentale?

Réponse de l'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):

1. Dorchester, 741; centre fédéral de formation, 427; Saint-Vincent-de-Paul, 1366; Kingston, 1135; Collin's Bay, 463; Manitoba, 465; Saskatchewan, 688, Colombie-Britannique, 755; Terre-Neuve, 24. Total: 6064.

De plus, 70 personnes inscrites dans les listes de détenus se trouvaient à l'extérieur: 58 dans les maisons de santé provinciales; 4 dans des hôpitaux pour subir des traitements médicaux, en vertu d'une libération conditionnelle temporaire; 8 étaient en liberté en vertu d'une ordonnance de cour.

2. Au 1^{er} décembre 1958, 13 détenus étaient classifiés comme malades mentaux. Depuis lors, huit ont été admis dans des maisons de santé provinciales, et cinq se sont remis suffisamment pour être gardés au pénitencier. En attendant leur transfert, les détenus sont soignés et gardés sous surveillance dans les hôpitaux des pénitenciers.

3. Dans plusieurs provinces, il y a eu des retards, à l'occasion, dans l'acceptation des

détenus atteints de maladie mentale, à cause de l'encombrement des maisons de santé provinciales.

4. Dorchester, 775; centre fédéral de formation, 108; Saint-Vincent-de-Paul, 1,200; Kingston, 939; Collin's Bay, 382; Manitoba, 494; Saskatchewan, 679; Colombie-Britannique, 594. Total: 5,171.

5. On a construit des dortoirs permanents aux institutions suivantes: Joyceville, 48 lits; centre fédéral de formation, 400 lits (6 lits par chambre); Collin's Bay, 2 dortoirs (50 lits chacun); Kingston, 1 dortoir (42 lits); Saint-Vincent-de-Paul, 1 dortoir (120 lits); Colombie-Britannique, 2 dortoirs (58 lits chacun). Total: 826. a) Au 31 décembre 1958, 1,171 détenus faisaient usage de ces dortoirs. b) Dans les institutions suivantes, on utilisait des dortoirs temporaires aménagés soit dans les ateliers, soit dans les corridors, pour les nombres de détenus mentionnés ci-dessous: Dorchester, 13; Saint-Vincent-de-Paul, 122; Kingston, 184; Saskatchewan, 60; Colombie-Britannique, 94; Collin's Bay, 8.

6. De l'année financière 1953-1954 à l'année financière 1957-1958 inclusivement; a) Aucun. b) Voici le détail—

“A”

Année financière 1953-1954

Dorchester, 1 a); centre fédéral de formation, 11 b); Saint-Vincent-de-Paul, 4 c); Kingston, 4 d); Saskatchewan, 2 e).

a) Infraction: Rupture de détention légale, 7 coups.

b) Infractions: 6 cas: indécence grave (5 coups respectivement); 3 cas: défiance collective de l'autorité constituée (2 détenus, 10 coups; 1 détenu, 5 coups); 2 cas: refus d'obéir aux ordres en présence des autres, et cause de désordre (5 coups).

c) Infractions: 3 cas: voies de fait sur un officier (10, 8 et 5 coups respectivement); 1 cas: alors qu'il était au secret, a causé du désordre et incité les autres à l'imiter (8 coups).

d) Infractions: 3 cas: menaces à un officier (5 coups respectivement); 1 cas: destruction de biens de l'État, pendant qu'il était au secret (5 coups).

e) Infractions: 1 cas: attaque au couteau contre un détenu (6 coups); 1 cas: attaque contre un jeune détenu, et menaces proférées à l'endroit d'un officier (8 coups).

“B”

Année financière 1954-1955

Dorchester, 3 a); Centre fédéral de formation, 44 b); St-Vincent-de-Paul, 4 c); Kingston, 7 d); Collin's Bay, 1 e); Saskatchewan, 2 f); Colombie-Britannique, 9 g).